

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU S.I.C.TO.M.



SICTOM
MONTAIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

RUILLE SUR LOIR

3 FEVRIER 2016

Le mercredi 3 Février 2016 à 18h00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Ruillé sur Loir.

Madame Cohu de Lassence, Maire de la commune se réjouit d'accueillir pour la première fois l'ensemble des délégués du SICTOM. Ruillé sur Loir avec ses 1300 habitants, comptent 2 écoles, 2 Maisons de retraite, un Lycée et la Communauté de La Providence ...sans oublier une production viticole que tout le monde connaît, avec le Jasnières. Cet accueil est aussi le dernier au titre de la Communauté de Communes du Val du Loir qui sera appelée à fusionner en fin d'année. Dans cette attente, Madame le Maire souhaite à tous une fructueuse réunion avant de laisser la parole à Mme HUPENOIRE. Mme la Présidente remercie la commune de Ruillé sur Loir pour son accueil. Elle tient par ailleurs à ajouter que l'arrivée récente de cette commune au sein du Syndicat, s'est effectuée dans les meilleures conditions et dans un excellent climat.

Sont absents excusés :

Mme BOULAY (Ambloy), M.EDET (St Jacques), M.BARILLEAU (La Chapelle Vicomtesse), M.BLANQUET (Sougé), Mme LARIDANS (Le Gault du Perche), Mme PESSON (Les Roches), Mme SORIA (Bouffry), Mme LANCIEN (Oigny), M. ROTTIER (Beaumont sur Dême) et M.GUIBON (Montoire sur Le Loir), M. DESSERT (Marçon)

Monsieur André GUICHETEAU (Lhomme) est élu secrétaire de séance

1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 octobre 2015 (Cellé)

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués.

2/ Prise d'acte des décisions de la Présidente

Vu la décision n° 2015.01-1 en date du 26 novembre 2015 attribuant le marché « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'agrandissement de la déchetterie de Montoire-sur-le-Loir », à l'entreprise SAFEGE de Tours pour un montant de 31 680 €TTC.

Vu la décision n° 2016.01-1 en date du 13 janvier 2016 attribuant le marché « Lavage des conteneurs à verre et à papier sur les communes du SICTOM » à l'entreprise CNET Environnement de Ris Orangis pour un montant de 12 160 € HT (14 592 € TTC) pour le lavage complet des 160 colonnes à verre et le lavage extérieur des 96 colonnes à papier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte à l'unanimité des décisions ci-dessus mentionnées.

Les opérations de lavage s'effectueront fin Mars – début Avril au cours des semaines 12,13 et 14. L'information sera retransmise aux communes.

3/ Ressources Humaines : indemnité pour ingénieur territorial

Madame la présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que le syndicat a institué l'indemnité spécifique de service dans sa délibération n° 2005.05-2 en date du 27 septembre 2015 pour la filière technique, grade ingénieur territorial pour les agents, stagiaires, titulaires ou contractuels.

Cette indemnité est attribuée "pour service rendu" sans que ce dernier ne se limite à la participation directe à la conception ou à la réalisation de travaux. Elle peut être versée mensuellement.

Par délibération n° 2008.01-3 en date du 4 février 2008, le comité syndical a porté le nouveau coefficient de modulation individuelle de cette indemnité à 0.40.

Madame la Présidente propose une valorisation de ce coefficient de modulation individuelle à **0.50**. avec effet à compter au 1^{er} mars 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve le nouveau coefficient de modulation individuelle de l'indemnité spécifique de service, avec effet au 1^{er} mars 2016 et autorise Madame la Présidente à signer l'arrêté individuel correspondant.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Félicitations unanimes de l'assemblée vers Willy ACOT, suite à sa réussite au concours d'Ingénieur Territorial en Décembre dernier.

4/ Débat d'orientations budgétaires

Madame la Présidente fait part aux délégués du SICTOM des perspectives générales d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2016, tenant compte également de l'évolution de l'inflation prévisible pour l'exercice en cours.

L'arrêt des comptes de la gestion 2015 a permis d'établir les résultats suivants :

- *résultat cumulé de + 1 631 640,92 € en section de fonctionnement*
- *résultat cumulé de + 59 133,13 € en section d'investissement*
- *le solde des restes à réaliser s'établissant en dépenses à 169 211 €.*

Il en résulte un résultat de clôture cumulé de 1 521 563,05 €

Il est envisagé de ne pas majorer la participation des communes par rapport aux tarifs 2015 et ce pour la 5^{ème} année consécutive grâce notamment à une excellente valorisation financière sur les matériaux collectés en déchetterie.

Pour mémoire la participation 2015 s'établissait comme suit :

- *73,50 €/hab. (pour toute les communes, chacune d'elles disposant d'une collecte/semaine)*

Les investissements 2016 seront essentiellement axés, sur les opérations suivantes, à savoir :

- Fournitures de bacs (Collecte Sélective) : 25 000 €
- Achat de 13 colonnes à papiers-journaux et de 13 colonnes pour les verres (Collecte Sélective) : 30 000 €
- Remboursement emprunts : 89 300 €
(le capital restant dû au 1.1.2016 s'établissait à 1 147 789,82 € soit 39,73€ par habitant)
- Bavettes sur bennes déchetterie de Droué : 4 000 €
- Travaux d'agrandissement et d'aménagement Déchetterie de Montoire sur Le Loir : 750 000 €
- Bureaux : Isolation des locaux – Tableau électrique (prises) : 3 000 €
 - Panneaux : 1 500 €
 - Achat de tables et chaises : 1 500 €

Les recettes seront constituées d'une part par les amortissements à hauteur de 68 000 €, par le FCTVA évalué à 4 200 € et enfin par le virement de la section de fonctionnement et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 970 000 € sans omettre le report de l'excédent de 59 133,13 € de la section d'investissement.

Il appartiendra en fonctionnement à prendre en compte :

- *Les contrats en cours (de collecte, le marché de déchetteries jusqu'au 31/07 – la convention avec le SMIRGEOMES concernant le tri et le traitement de tous les déchets)*
- *Renouvellement du marché de déchetteries au 01//08/2016*

Les résultats de l'exercice 2015 peuvent donc permettre au Syndicat d'assurer la prise en charge de ces différentes opérations sans majoration de la participation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, approuve à l'unanimité les orientations budgétaires ci-dessus mentionnées.

12/ Questions diverses

- Nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} mai 2016
A compter du 1^{er} Mai prochain, les pots, films et barquettes en plastiques pourront être mis dans le bac jaune. Destination identique pour tous les emballages y compris le carton de pizza.

La directive européenne en la matière prescrit un taux de recyclage des emballages de 75%. A l'occasion de la prochaine assemblée générale du SICTOM en Mars prochain, des autocollants seront remis aux communes afin qu'elles en assurent la diffusion vers les usagers. Ils auront vocation à être apposés sur les bacs. Des flyers feront également objet de cette campagne d'information. Ces nouvelles dispositions ont déjà donné lieu à mention dans le journal du tri. Ces nouvelles consignes de tri concernent à ce jour près de 25 % de la population Française.

Une visite sera organisée en fin d'année sur le nouveau centre de tri situé au Mans sur l'ancienne friche Renault.

On s'oriente de fait vers une diminution conséquente des déchets collectés en bacs verts et à une inversion dans la fréquence des bacs verts et jaunes présentés à la collecte. Sur les points de regroupement, la dotation en bacs jaunes devra sensiblement être réévaluée.

Le Syndicat remercie par avance l'ensemble des communes de leur concours, pour la réussite de cette nouvelle campagne. Un courriel a été adressé à ce titre en direction des collectivités afin qu'elles communiquent sur le nombre précis de foyers concernés.

- Etat d'avancement projet déchetterie Montoire
Un nouveau bail emphytéotique a été passé avec la Commune de Fontaine Les Coteaux au sujet du terrain destiné à l'extension de la Déchetterie de Montoire. La Commune de Fontaine les Coteaux a procédé à des excavations sur ce site, en retirant des camions de tout venant. Il en résultera pour le Syndicat des frais complémentaires de mise à niveau relativement conséquents,

Le Comité Syndical émet à ce titre un vœu unanime de protestation face à ces agissements forts singuliers de la collectivité.

Il est confirmé que le site existant, ne nécessitera pas eu égard aux analyses effectuées, à la mise en œuvre d'opérations de dépollution.

- Suppression des points noirs : bilan du diagnostic et mise en œuvre des solutions (46 communes auditées sur 49 concernées)
- *Il est demandé, à ce que l'horaire des réunions soit retardé. Après débats, il est convenu que les assemblées générales en **période d'hiver** aient lieu désormais à **18h15** et à **18h30** en **période estivale**.*

- *La modification des consignes de tri nécessitera un recensement de l'ensemble des bacs verts et jaunes sur les points de regroupement.*
- *Il est précisé, suite au point abordé en début de séance que les opérations de lavage des colonnes à verre et des colonnes à papiers ont donné lieu à un coût unitaire par équipement globalisé sur l'ensemble de la prestation.*
- *Un délégué s'interroge sur la possibilité pour le syndicat, de différencier le coût de 73,50€/hab au regard du service effectué en direction des usagers collectés en porte à porte vis-à-vis de ceux contraint à une collecte en point de regroupement. Il lui est répondu que le SICTOM n'a pas en la matière compétence pour fixer des zones de tarification. Ce sont les communes ou les Communautés de Communes qui ont la main sur ce sujet, par le biais qui de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ou de la Redevance Ordures Ménagères. L'objectif du Syndicat vise surtout à optimiser le tri effectué par les usagers qu'ils soient en porte à porte ou en point d'apport volontaire pour générer le plus de recettes possible auprès des opérateurs et d'assurer par voie de conséquence une meilleure maîtrise financière du service.*
- *M.GUICHETEAU s'interroge sur le coût du service par habitant auprès de nos voisins. Au niveau national le coût moyen s'établit à 89€/hab (qui agrège à la fois les secteurs urbains et ruraux) à rapporter aux 73,50 € du SICTOM.*
- *Au sujet des points noirs, le responsable de la Société OURRY rappelle que ce sont les services de la CNAMTS qui ont imposé l'interdiction de la marche arrière suite aux nombreux accidents graves constatés. Sur les syndicats voisins (SMIRGEOMES et VALDEM), l'ensemble des points noirs ont été résolus. Il est conseillé aux communes d'intégrer cette problématique notamment dans leurs futurs lotissements. La dangerosité en la matière doit désormais être prise en compte.*
- *Les boîtes destinées à collecter les piles usagées sont à disposition des élus pour chacune de leurs mairies respectives.*
- *Les délégués sont invités à confirmer leur souhait d'être désormais convoqués par voie dématérialisée pour les assemblées générales et autres réunions. Une fois le dispositif en place, confirmation de réception de la part des intéressés sera bienvenue.*
- *Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble du personnel du Syndicat, pour son précieux concours apporté au bon fonctionnement du service.*
- *A l'issue de cette séance, la Commune de Ruillé sur Loir invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.*
- *Prochain Conseil syndical : mercredi 2 mars 2016 (salle des Fêtes de MONTOIRE SUR LE LOIR) avec visite préalable des nouveaux bureaux du SICTOM pour les personnes intéressées.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.